

Quand l'identité de genre s'invite dans le débat social

Aude Mirkovic, juriste, maître de conférence en droit privé et auteur de "Questionnements de genre chez les enfants et les adolescents" éd. Artège, répond à quelques questions de André Bercoff dans l'émission de Radio Sud - France <https://www.youtube.com/watch?v=iT9nn1p6q40&t=416s>

Voici des extraits de ses réponses.

Question : Qu'est-ce que l'identité de genre?

Réponse : C'est une sorte de croyance. Certains croient que le ressenti personnel, la volonté, pourrait transformer un homme en femme et vice-versa. Le donné biologique, le corps sexué serait finalement complètement anodin, indifférent à la matière et chacun pourrait exprimer son identité de genre donc son ressenti comme homme ou comme femme, sans qu'on sache exactement ce que ça veut dire, parce que qu'est-ce que ça veut dire exactement se ressentir femme si on a plus de référent objectif. Donc vous voyez le sexe est disqualifié au profit de cette fameuse identité de genre (...)

Vous voyez que le vocabulaire du genre est préféré à celui du sexe parce que le mot sexe renvoie comme un petit peu trop à la biologie et au corps, au charnel, qui est quand même difficile d'ignorer, mais il ne faut pas se leurrer car sous couvert d'identité de genre en fait ce qui est revendiqué c'est le fait de pouvoir être considéré de l'autre sexe (...) Après tout si quelqu'un croit que sa volonté son ressenti peut changer son sexe, d'accord, chacun est libre de croire ce qu'il veut, mais on n'est pas obligé de croire à cette croyance on n'est pas obligé de la partager surtout quand elle est contredite par l'expérience.

Question : La biologie n'existe plus?

Réponse : Pour les plus radicaux peut-être, mais sinon, la biologie existe, mais elle est disqualifiée, on n'en tient pas compte. Pour que chacun puisse dire qui il est, il n'a pas besoin de tenir compte de son corps. Chacun pourrait s'identifier s'affirmer homme ou femme en fonction de son ressenti et de ce que lui-même pense de lui-même et le donné sexué biologique est considéré comme indifférent. Mais cette croyance est contredite par le réel et par l'expérience la plus commune. C'est pour ça qu'en fait elle pose quand même un grave problème social parce que les répercussions sont sans fin sur le champ social (...) Le problème vient pour une grande partie du fait que juridiquement la loi permet de changer son sexe à l'état civil, si son celui-ci ne correspond pas à celui dans lequel il ou elle est connu et dans lequel elle se présente. Moi j'aime bien savoir qu'est-ce que ça veut dire se présenter être connu comme homme ou se présenter être connu comme femme, si ce n'est de dérouler une série de stéréotypes. En disqualifiant la réalité sexuée on finit par conférer une importance démesurée à des aspects tout à fait secondaires de la personne, une importance démesurée à l'apparence. (...) Le changement de la mention du sexe à l'état civil a été revendiquée et accordée sur le fondement du respect de la vie privée, comme si le fait d'être un homme ou une femme relève de la vie privée de l'intéressé. Alors une fois qu'on a dit que ça relève de la vie privée, personne ne peut plus rien dire, mais le problème c'est que ça ne relève pas du tout de la vie privée parce que le fait d'être un homme

ou une femme a des conséquences en permanence dans le champ social et sur les autres (...) En réalité les autres sont sommés de renoncer à leur perception du réel pour adhérer au ressenti de quelqu'un et cela crée une source de malaise continue. Au moment de la transcription à l'état civil on vous demande de dire comment vous voulez qu'on s'adresse à vous au masculin ou au féminin. Donc cette sollicitation qui est en apparence inclusive, en réalité elle ruine le lien social car on ne peut plus s'adresser à quelqu'un si on n'a pas été présenté, parce qu'on ne peut pas savoir si c'est un homme ou une femme. Il y a une violence qui est sournoise mais qui est réelle dans le fait d'imposer à tous d'adhérer à ce qui relève du ressenti ou de la croyance de quelqu'un. (...)

Mais les problèmes pourront être d'autres types. On peut penser aux compétitions sportives ou à l'incarcération d'hommes devenus femmes dans les prisons pour femmes. Voici un exemple du point de vue juridique : pour se présenter aux élections politiques on a des scrutins de liste sur lesquels il y a un homme, une femme, un homme, une femme, on a la parité, mais on voit bien que les objectifs de parité ne peuvent plus être mis en oeuvre à partir du moment où chacun se détermine en tant qu'homme ou femme. Donc le fait que chacun peut auto-déterminer sa mention d'état civil ruine le lien social.